

Le 22 janvier 2021

**A l'attention des élèves et des responsables légaux des élèves du collège le Bocage**

**Objet : Type de masque dans le cadre du protocole sanitaire national**

Madame, Monsieur,

De nouvelles consignes ministérielles et académiques nous ont été communiquées concernant le type de masques à porter compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles.

Il est actuellement fortement déconseillé de porter des masques « faits maison » ou des masques « grand public » de catégorie 2 beaucoup moins filtrants que les masques tissu et réutilisables de catégorie 1.

Pour mémoire, les masques « grand public » de catégorie 1 sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice ou sur l'étiquette. Le fabricant doit attester d'un niveau de filtration supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque tout au long de son utilisation.

Nous vous remercions de bien vouloir équiper votre enfant de ce type de masque ou de masques chirurgicaux qui offrent une protection au moins équivalente lorsqu'il vient au collège.

Notre objectif à tous reste de limiter au maximum la circulation du virus et d'éviter la contamination au sein des établissements scolaires pour nous permettre de poursuivre les enseignements en 100% présentiel dans l'intérêt des élèves.

Vous remerciant de votre confiance,

Cordialement

*M ROSSIGNOL-SUJOBERT  
Principal*